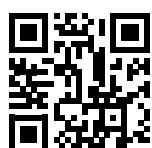




Le Syndicat National de l'Administration
Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSDEN, CIO, établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports...

Mouvement interacadémique 2026



→ Le site web
du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Ne restez pas isolé·e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>

**Vous êtes attaché·e d'administration
de l'État, secrétaire administratif·ve,
adjoint·e administratif·ve, adjoint·e
technique de recherche et formation ?**

**Vous vous apprêtez à faire une demande
de mutation pour changer d'académie ?**

**Vous retrouverez dans ces pages des
informations et contacts utiles pour
vous aider dans le cadre du mouvement
interacadémique 2026, via le serveur
AMIA.**

**Ne restez pas seul·e face à la procédure
administrative. Le SNASUB-FSU est à vos
côtés !**

Mutations interacadémiques pour la rentrée 2026

👉 Le SNASUB-FSU, encore là pour vous accompagner!

Les modalités fixées par la direction générale des ressources humaines (DGRH) de nos ministères concernant l'organisation de la mobilité interacadémique des personnels administratifs et AdtRF pour la rentrée 2026 ont été publiées dans une note de service mi-novembre avant l'ouverture du serveur AMIA, prévue pour le 3 décembre 2025.

Pour rappel, la loi de transformation (démentèlement) de la fonction publique du 6 août 2019 a profondément modifié la procédure puisqu'ont disparu des opérations de gestion des demandes de mutation inter le barème de départage ainsi que les commissions paritaires — nationales — instances de discussion et de contrôle qui permettaient aux représentant.es des personnels de porter la voix et les situations des collègues, avant la décision ministérielle.

Pour toute question,
contactez-nous

mobilites@snasub.fr



- Pour les Attaché·e·s et les Secrétaires**
 - Consultation et saisie des vœux sur AMIA du 3 décembre 2025 au mardi 6 janvier 2026 inclus
 - Édition des confirmations et transmissions des dossiers du 6 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 inclus
 - Candidature sur poste profilé et transmission du dossier (annexe M3A) jusqu'au jeudi 22 janvier 2026 inclus
 - Affichage sur AMIA de l'état de la demande de mutation et de l'avis à partir du jeudi 29 janvier 2026
 - Affichage sur AMIA des caractéristiques validées par le bureau DGRH C2-4 à partir du jeudi 5 mars 2026
 - Demandes écrites de correction jusqu'au mercredi 18 mars 2026
 - Résultats des mutations sur AMIA le vendredi 27 mars 2026

Comme tous les ans, malgré la remise en cause récurrente et inacceptable du tableau annuel des mutations inter à date pour nos personnels, le SNASUB-FSU est là pour vous informer, vous conseiller et vous guider dans la procédure. En effet, ce n'est pas parce que les CAP ne sont plus consultées in fine que notre expertise syndicale a disparu !

De la saisie de votre demande de mutation jusqu'à la connaissance précise de ce qui a fondé la décision administrative vous concernant, les délégué·e·s du SNASUB-FSU sont à vos côtés.

Accessibles directement ou par l'intermédiaire des fiches de suivi syndical, ils sauront vous conseiller et vous accompagner.

Plus que jamais à vos côtés, pour vous accompagner !

Ouverture du serveur AMIA



• 3 décembre 2025

Pour se connecter à l'application AMIA

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>



Pour les Adjoint·e·s administratifs et les Adjoint·e·s techniques de recherche et formation voulant changer d'académie



- Préinscription obligatoire sur AMIA du 5 janvier au 29 janvier 2026 inclus
Le nombre de voeux est limité à 6 académies
- Puis participation aux mouvements intra selon le calendrier des académies demandées



- N'hésitez pas à consulter régulièrement les postes mis en ligne sur AMIA. Des mises à jour sont possibles



SNASUB-FSU

Fiche de suivi syndical

(à renvoyer à mobilites@snasub.fr)

Cocher l'une des deux cases ci-dessous en fonction de votre situation

- Mouvement national 2026 des Attaché·e·s (AAE) et des Secrétaires (SAENES) sur possibilités d'accueil, postes fléchés ou postes profilés**
- Mouvement national à gestion déconcentrée 2026 des Adjoint·e·s administratifs et techniques (ADJAENES et ADTRF)** Préinscription obligatoire sur AMIA

Nom(s) :	Corps :
Prénom(s) :	Académie :
Adresse personnelle : Code postal :	
Commune :	N° de téléphone fixe :
N° de téléphone portable : Courriel :	
Établissement ou service d'exercice :	
Adresse professionnelle :	
Code postal :	Commune :
Département :	Académie :

Vœux N° 1

Académie : Département : Ville :
Poste fléché ou profilé demandé (Établissement ou Service) :

Vœux N° 2

Académie : Département : Ville :
Poste fléché ou profilé demandé (Établissement ou Service) :

Vœux N° 3

Académie : Département : Ville :
Poste fléché ou profilé demandé (Établissement ou Service) :

Vœux N° 4

Académie : Département : Ville :
Poste fléché ou profilé demandé (Établissement ou Service) :

Vœux N° 5

Académie : Département : Ville :
Poste fléché ou profilé demandé (Établissement ou Service) :

Vœux N° 6

Académie : Département : Ville :
Poste fléché ou profilé demandé (Établissement ou Service) :

Fonctionnaire handicapé : Oui – Non **Rapprochement de conjoint :** Oui – Non **Mutation conditionnelle :** Oui – Non
Mutation au titre du CIMM : Oui – Non **Exercice depuis 5 ans en établissement sensible ouvrant droit à l'ASA :** Oui – Non
Réintégration suite à CP, détachement ou disponibilité : Oui – Non

Je soussigné·e....., AAE — SAE-NES, ADJAENES/ADTRF, mandate un·e représentant·e désigné·e par le SNASUB-FSU, organisation syndicale représentative au sein des ministères de l'EN, de SJVA et de l'ESR pour m'accompagner durant l'ensemble des opérations concernant ma demande de mutation 2026.

signature :



SNASUB-FSU

Bulletin d'adhésion SNASUB-FSU

2025 - 2026

Merci de remplir les deux volets de ce bulletin d'adhésion avec précision et le plus complètement possible

Vos coordonnées

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Nouvelle adhésion Réadhésion

Date de naissance :

Votre adresse postale

Tél. : Portable :

Adresse e-mail pour recevoir votre attestation fiscale et des informations syndicales :

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento*.

Souhaitez-vous recevoir notre journal bimestriel *Convergences* par : envoi postal ou par envoi électronique

Souhaitez-vous recevoir notre lettre bimensuelle d'information électronique : Oui ou Non

Souhaitez-vous recevoir la revue de la FSU *Pour* par : envoi postal ou par envoi électronique

Votre affectation

Académie de

Établissement d'affectation :

N° UAI :

(Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)

Service :

Site :

Tél. professionnel :

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Votre cotisation

Votre statut

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel-le CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CDD de moins de 10 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CDD de plus de 10 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : Grade :

Quotité de travail : %

Position d'activité :
(disponibilité, congé parental, congé de formation...)

Retraité·e : Oui Non

Environnement professionnel :

- Éducation nationale : EPLE Services
 Réseaux (CNED, CROUS, ONISEP, CANOPÉ, GRETA)
 Enseignement supérieur et recherche
 Jeunesse et sports
 Culture
 Autre ministère

Votre calcul

1 Ajoutez à vos points d'indice majoré vos points NBI (le cas échéant)

2 Appliquez à ce total le coefficient suivant :
 > indice inférieur ou égal à 400 : 0,29 € par point d'indice
 > de l'indice 401 à 500 : 0,33 € par point d'indice
 > de l'indice 501 à 600 : 0,35 € par point d'indice
 > à partir de l'indice 601 : 0,37 € par point d'indice

3 CAS PARTICULIERS :
 > CDD inférieur à 10 mois : 30 €
 > CDD de 10 mois et plus :
 - indice inférieur ou égal à 400 : 0,23 € par point d'indice
 - de l'indice 401 à 600 : 0,26 € par point d'indice
 - à partir de l'indice 601 : 0,29 € par point d'indice
 > Congé parental : 30 €
 > Disponibilité : 30 €
 > Temps partiel : en proportion de la quotité de travail
 > Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLD) : au prorata
 > Retraité·es (selon la pension brute mensuelle) :
 - moins de 1100 € : 25 €
 - de 1100 € à 1250 € : 3 %
 - de 1251 € à 1500 € : 3,5 %
 - de 1501 € à 2000 € : 4 %
 - de 2001 € à 2500 € : 4,5 %
 - supérieur à 2500 € : 5 %
 (comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités, FGR et l'abonnement au *Courrier du retraité*)

(reportez-vous aux informations ci-dessus)

$$(\text{Indice} \text{ } \textcolor{red}{1} \text{ } \text{NBI}) + \text{Total Indice + NBI} \times \text{Coefficient} = \text{quotité de travail (ex. : } \times 0,8 \text{ pour } 80\%) = \text{à reporter en page 2}$$

Veuillez vous référer au **2** et **3** de la rubrique «Aide au calcul de votre cotisation» ci-dessus

Le règlement

Trois possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion.
Merci de cocher l'une des cases ci-dessous.

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU

Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : <https://snasub.fsu.fr> rubrique « Sections académiques » ou dans notre magazine *Convergences*.

par chèque

1, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique, dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site : <https://snasub.fsu.fr> rubrique « Sections académiques » ou à la page contacts de notre *Mémento* ou de notre journal *Convergences*. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET, ou bien nous contacter par téléphone au 06 45 25 60 91.

par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.

Règlement par chèque

Nombre de chèque(s) :

1 2 3

Montant de votre cotisation : €

Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez averti-e de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

autre moyen de paiement, précisez :

Agrafez le RIB ou les chèques ICI

Prélèvement automatique SEPA

À envoyer accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel/unique

Vos nom et prénom :

Pour le compte de :

Votre adresse :

SNASUB-FSU

.....

22 rue Malmaison

.....

93170 BAGNOLET

.....

Référence : cotisation SNASUB

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque – BIC

Mandat de prélèvement



Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZ59 5401

Signé à :

Le :